

Conseil d'établissement du VENDREDI 2 février 2020

A l'ordre du jour de ce conseil :

1. Temps forts et travaux en préparation
2. Rentrée 2020
3. Assurance scolaire
4. Réponse aux questions des parents

1) Temps forts et travaux en préparation

a) Travaux :

Équipement en climatisation de l'école en projet. Première tranche d'équipement : le réfectoire de cantine et garderie, la salle polyvalente, la classe de CP et la BCD, la MS, la GS, la salle des profs et les bureaux.

Nous sommes en attente des devis et nous délibérerons au conseil d'administration sur le choix des prestataires pour un début des travaux au mois de mai.

École en bon état du point de vue de la sécurité et de l'ergonomie. La classe de CE1 sera repeinte pendant les vacances de février 2020.

b) Temps forts en préparation :

Février :

- 7 février : Célébration de la Chandeleur à l'église (départ de l'école vers 14h00)

Mars :

- Spectacle en prévision
- Apprendre à porter secours avec l'intervenant de SECURIVIE de la GS au CM2 avec mise en scène et maquillage selon les classes et évaluation en CE2 et en CM2. Cette activité sera facturée aux parents : 1,70€ pour les GS/CP/CE1 (1 séance de 1h30 par classe) 3,50€ pour les CM1 (1 intervention de 3 heures) et 5,30€ pour les CE2/CM2 (1 intervention de 3 heures + 1 séance de validation de 3 heures). En attente de date...

Avril :

- 4 avril : retraite de préparation à la Communion dans notre école et à l'Eglise
- 10 avril : "opération bol de riz" au profit de l'association Graines de joie. Egalement course solidaire pour Graines de joie pour les CM1 et CM2.
- 28 avril : CARNAVAL - CARNAVASINO

Mai :

- 7 mai : Journée sans cartable. Les enseignants et le personnel animeront des ateliers, décroisement des classes. Journée festive sans cartable, apprendre autrement avec une cohésion de l'école.
- Sécurité routière de la PS au CM2 avec Annabelle : cette activité est entièrement prise en charge par l'APEL. En attente de date...
- 15 mai : Conseil des enfants et Conseil d'établissement

Juin :

- 5 juin : kermesse
- 8 juin : spectacle de la classe de CM2 à 18h00
- 12 juin : répétition de la Première Communion à l'église
- 13 juin : Messe de Première Communion à 10h30 à l'église Sainte Marguerite
- Classe de mer au Frioul pour les CM2 du 15 au 19 juin (5 jours)
- Classe de voile pour les CE2 :
- 19 juin : spectacle de la classe de CE1 à 18h00
- 19 juin : spectacle de la classe de CE2 à 18h45
- 22 juin : spectacle de la classe de CP à 18h00
- 22 juin : spectacle de la classe de CM1 à 18h45
- 26 juin : spectacle des classes de maternelle : PS, MS et GS

Juillet :

- RAPPEL : **JEUDI 2 JUILLET : dernier jour de classe**

2) Point sur les inscriptions et les réinscriptions pour la rentrée 2020

Une nouvelle fois, le bilan des réinscriptions de nos élèves pour la rentrée prochaine témoigne de la continuité de la scolarité de nos élèves dans notre école.

Les demandes d'inscription pour la rentrée 2020 ont été ouvertes aux nouvelles familles le mardi 14 janvier 2020 à partir de 8h30. Comme l'année dernière, de très nombreuses demandes ont été enregistrées sur le site de l'école, notamment pour les classes de Petite Section et de CP. Notre école n'ayant qu'une seule classe par niveau de la PS au CM2, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'honorer toutes ces demandes.

3) Assurance scolaire Saint Christophe

L'assurance scolaire sera incluse dans les frais d'inscription dès la rentrée 2020. L'OGEC Sainte Marguerite prendra en charge une partie de l'assurance, le reste sera compris dans les frais d'inscription qui s'élèveront à 88,50 euros pour l'année 2020-2021.

4) Réponse aux questions des parents :

La directrice demande aux parents délégués de chaque classe, de préciser si les questions concernent une seule famille ou plusieurs.

➤ **Classe de PS :**

1 - Une famille de PS demande : « Nous avons une demande de précision concernant le positionnement de l'école sur l'introduction du bio à la cantine pour nos jeunes enfants. L'école suit-elle le calendrier des cantines scolaires publiques à savoir à compter du 1er janvier 2022, compter 50% de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique ou bien l'école souhaite t'elle aller plus loin comme le font déjà certaines écoles 100% bio.

L'OGEC a demandé un devis à la Société de restauration de l'établissement, ELIOR, pour le passage au Bio.

Il nous semble important de préciser que la capacité de la production Bio en France n'est pas suffisante, il faut donc commander des produits Bio à l'étranger... d'où la taxe carbone. D'autre part, les normes européennes concernant le Bio ne sont pas les mêmes qu'en France.

La loi EGALIM préconise 20 % de Bio et 50 % de produits de saison à partir de 2022. C'est une préconisation.

Le chef d'établissement reste décideur.

Actuellement, la société Elior propose aux élèves :

- Viande fraîche française
- Légumes de saison (agriculture raisonnée, moins de 50 km)
- Adaptation des repas pour les élèves (bagues dentaires, mal au ventre...)
- Choix d'un autre dessert si l'enfant n'aime pas celui du menu

➤ **Classe de CE1 :**

1 – Une famille de CE1 demande : « Cantine de plus en plus chère mais de moins en moins appréciée par les enfants, les repas sont partagés: ex: cordon bleu coupé pour 2 enfants".

Le personnel de cantine donne la moitié du cordon bleu en début de service pour les petites classes et si l'enfant redemande le cordon bleu est donné en totalité.

Lors du conseil des enfants qui précède ce conseil d'établissement, l'ensemble des délégués de chaque classe de la GS au CM2, ainsi que les délégués suppléants, ont témoigné de leur satisfaction des repas proposés par la cantine.

2 – Une famille de CE1 demande : Plusieurs problèmes de moqueries ont eu lieu dans la cours de récréation sans que personne ne s'en aperçoive. La cours est assez petite et il a été constaté que certaines personnes qui surveillent ont des boules quies est-ce normal ?

Le personnel de l'école est composé de :

- 10 salariés de l'OGEC Sainte Marguerite
- 10 professeurs des écoles salariés de l'Education Nationale
- 2 AESH salariées de l'Education Nationale
- 2 intervenants (musique et théâtre)
- 1 bibliothécaire bénévole

Comme dans toute entreprise, le Président d'OGEC et le Chef d'établissement, sont tenus de veiller à la santé et à la sécurité des employés de l'école.

Le Docteur COULANGE, Médecin du travail de l'école Privée Sainte Marguerite a sollicité le pôle technique du GIMS afin d'évaluer l'exposition sonore des salariés et en particulier au niveau du réfectoire et des cours de récréation. Monsieur Cyril SENIA, technicien en hygiène et sécurité, est intervenu dans notre établissement le 11 juin 2019, afin d'équiper quatre salariés OGEC d'appareil pour mesurer leur niveau d'exposition sur une journée d'école.

M. SENIA a proposé au personnel de l'école, deux réunions de prévention « bruit » le 19 septembre 2019 et le 7 octobre 2019, afin de leur donner les résultats de son analyse et de les sensibiliser aux risques (diminution de l'audition, temporaire ou définitive, stress, fatigue)

Résultats du niveau d'exposition quotidien pour les quatre employés équipés de l'appareil pour mesurer le bruit :

Plonge et ménage : 81 dB(A)

Service et ménage : 81 dB(A)

Aide maternelle : 81 dB(A)

Professeur : 84 dB(A)

La surveillance de la cour, le réfectoire et la garderie du soir sont les moments et les lieux les plus exposants.

Les quatre postes étudiés sont exposés à des niveaux de bruit au-dessus du premier seuil réglementaire de 80 dB(a) sur 8heures qui est le seuil à partir duquel il y a un risque pour l'audition des salariés.

Recommandations par le GIMS :

Aménagement des locaux : cubes pour diminuer le bruit dans le réfectoire (déjà en place depuis 5 ans).

Séparation entre les tables du réfectoire : impossible par manque de place compte-tenu du nombre important des enfants qui déjeunent à la cantine chaque jour.

Feu tricolore indicateur de bruit utilisé pendant 3 ans, sans succès.

Lors de chaque service, les adultes répètent les règles de la cantine concernant le bruit...

Protection individuelle : L'employeur a l'obligation de fournir des protections individuelles contre le bruit lorsque les niveaux de bruit sur la journée de travail est supérieur à 80 dB(A).

C'est pourquoi l'OGEC Sainte Marguerite a fourni des protections auditives aux adultes de l'école.

Ces protections auditives n'ont rien à voir avec les boules Quies dont les parents parlent ; ce sont des protections qui atténuent le bruit et permet d'entendre une conversation.

Depuis les résultats d'analyse sur le bruit, les enfants ont été sensibilisés au bruit. Leurs jeunes oreilles doivent être également préservées. Par chance, ils n'assistent pas à tous les services de cantine, ainsi qu'à toutes les récréations maternelles et élémentaires, comme certains adultes de l'école. Cependant, nous continuons à travailler avec eux sur les règles de la cantine et de la garderie concernant le bruit.

En ce qui concerne "les problèmes de moqueries qui ont lieu dans la cour de récréation", la directrice se tient à la disposition des parents de l'enfant concerné par ces faits. Depuis quelques années, l'ensemble de l'équipe est sensibilisée aux problèmes de harcèlement. Nous restons très vigilants et à l'écoute des remarques et des plaintes de nos élèves de la PS au CM2. A ce jour, nous n'avons pas eu connaissance de problème de moqueries signalé par un enfant non pris en compte. La famille de l'élève de CE1 concerné doit donc rapidement prendre rendez-vous avec le chef d'établissement.

➤ **Questions des parents de CM1 :**

1/ "Le site internet de l'école a été sécurisé mais il y a toujours plus d'onglets vides que de remplis. Ça fait plusieurs années que le site n'est pas un bon support pour les familles. Ne peut-on pas trouver une solution rapide et efficace?"

Comme nous l'avons déjà évoqué, la mise en ligne de photos d'élèves devenait problématique du fait d'une longue liste d'enfants n'ayant pas l'autorisation...

Depuis la rentrée de janvier 2020, une partie du site est sécurisée. Cela va nous permettre de publier les photos de nos élèves... Jessica, l'enseignante de CE2, se tient à la disposition des autres enseignants pour mettre en ligne leurs dossiers photos... Les enseignants doivent trier les photos et préparer leurs dossiers photos sur leur temps personnel... Pour cela, ils ont besoin de temps...

Le site a toujours été un bon support et contient de nombreuses informations pour les familles de l'école, ainsi que pour les nouvelles familles : projet d'établissement, projet éducatif, projet pastoral, projet pédagogique, règlements, ainsi que l'agenda qui est mis à jour régulièrement.

Nouveauté : l'application « **bon'App** » est dès à présent disponible. Cette dernière vous permet de consulter les menus en direct. Pour y accéder, vous trouverez les explications sur notre site ecole-sainte-marguerite.com

2/ "Les photos scolaires ont eu lieu très tardivement cette année et le niveau des photos est décevant. Pourrait-on changer de prestataire?"

Les conditions météo et des sorties scolaires de classes ont fait que nous avons dû faire venir le photographe le 25 novembre 2019.

3/ "Sait-on déjà quelle sera la maîtresse de CM2 de prévue en remplacement de Lucie? (Mary?!)"

Lors de la deuxième réunion de classe de CM2, Lucie GODIN présentera Mary HABBAS qui la remplacera à partir du mardi 3 mars, pendant son congé maternité. Mary remplace actuellement l'enseignante de CM1.

4/ "Grande déception des enfants concernant l'annulation de leur classe verte => Nous vous proposons des idées de sorties sur Marseille (à moindre coût) en remplacement, en PJ du présent mail"

Propositions transmises à l'enseignante de CM1.

5/ "Pouvez-vous nous confirmer que Marie Virginie reprendra sa classe après les vacances de février ?"

Le chef d'établissement n'est pas médecin, ni devin !

Comme vous, Mme DAM ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'école, espèrent que Marie-Virginie et sa famille vont se remettre de leurs épreuves et leur souhaite un prompt rétablissement.

6/ "Avez-vous connaissance des dates de visite des collèges privés ?"

Comme il l'a été annoncé lors du premier conseil d'établissement, la journée Portes Ouvertes du Collège Pastré Grande Bastide est prévue le samedi 4 avril (Jour de la Retraite de préparation de la Communion des élèves de notre école, de Pastré-Grande Bastide, et de la Paroisse).

Pas d'autres dates pour l'instant pour les autres établissements... Nous vous invitons à consulter leur site.

Fin de la réunion par un partage libre autour du "buffet"

préparé par Béatrice LAMOTTE-MOITY